

velles données par divers journaux au sujet de la conférence douanière. Il paraît que les négociations ne sont nullement rompues, qu'il n'a pas été présenté d'ultimatum et que M. de Kock n'a pas quitté Berlin. On espère, au contraire, que la conférence arrêtera, dans sa séance de samedi, la rédaction des points sur lesquels on s'est déjà mis d'accord.

Londres, 10 Février
On a reçu par voie de Suez, des avis de Shanghai du 26 décembre. Les nouvelles du Japon ne sont pas satisfaisantes. L'escadre anglaise était toujours en rade d'Yédo. Le bruit courait que le Mikado avait refusé de sanctionner la dernière convention conclue avec les puissances étrangères. Le prince de Nagato commençait à reconstruire les batteries du détroit de Simonosaki. Deux Japonais ont été exécutés comme coupables de l'assassinat du major Baldwin et du lieutenant Bird.

On mande de Melbourne (Australie), le 24 décembre, que le nouveau cabinet a l'intention de transporter le siège du gouvernement à Wellington. Le gouverneur a annoncé que des mesures seraient prises pour mettre promptement terme à l'insurrection des indigènes.

Berlin, 9 février.
Le président de la chambre des députés, M. Grobow, répondant à la députation des électeurs de Cologne, chargée de lui remettre une couronne civique, a dit entre autres choses :
« Ce que j'ai pu dire et faire en souvenir de la parole royale : « Qu'entre nous soit la vérité, » est inséparable de ce que la majorité libérale, depuis des années, a professé par des paroles et par des actes. Je ne puis donc accepter, qu'au nom de cette majorité, la plus haute distinction que les citoyens peuvent accorder à un citoyen. Cette distinction revient à tous mes collègues libéraux. Ils conserveront fidèlement ce trésor civique ; ils y puiseront la force pour persévérer dans la grave lutte constitutionnelle dans le cas où la conciliation généralement désirée, serait impossible. »

Rome, 9 février.
Le Journal de Rome déclare fautive la nouvelle publiée par la Nouvelle Presse libre, de Vienne, que les représentants du Saint-Siège aient donné par ordre de Rome, des explications et des commentaires sur l'Encyclique et le Syllabus du 8 décembre.

Turin, 10 février.
On assure que la commission chargée du choix d'une localité pour l'établissement d'un port militaire dans les provinces méridionales, a désigné le port de Tarente.
Les Adresses des municipalités au Roi continuent.
Les tribunaux ont condamné six individus à quelques mois de prison pour les faits du 27 janvier.

CHRONIQUE LOCALE & DEPARTEMENTALE

Par décret impérial en date du 31 janvier dernier, l'exequatur a été accordé comme consul d'Italie, à Lille, à M. Farnèse Favaro, négociant, chevalier de l'ordre religieux et militaire des saints Maurice et Lazare.

La juridiction du consulat de Lille s'étend aux départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la somme et des Ardennes.
Les bureaux de la chancellerie sont ouverts tous les jours, excepté les dimanches et fêtes, de huit heures du matin à huit heures du soir.

guise la vérité. Franchement, croyez-vous que Blanche aime Octave ?

— On ne l'a pas contrainte, ce me semble, à lui accorder sa main, répliqua vivement M^{me} d'Armentières.

— Contrainte ? Non, j'en suis sûr. Seulement, pour un caractère comme le sien, les prières de parents aimés peuvent bien valoir des ordres.

La duchesse rougit et se troubla légèrement. Après un instant de silence, elle répondit :

« Blanche s'est fiancée en connaissance de cause. Personne, après moi, n'a pu mieux qu'elle juger des défauts et des qualités d'Octave. Elle a toujours montré beaucoup d'amitié pour lui, et si jusqu'à présent elle ne répond pas à son amour j'espère que, dans leurs rapports quotidiens, la contagion l'aura bientôt gagnée. »

— Dieu le veuille ! s'écria Raymond avec un soupir involontaire.

— Tu persistes à en douter ! C'est pure obstination. Quels motifs as-tu de croire cet amour impossible ? Et d'où te vient tout à coup ce chaud intérêt pour une personne que tu as dédaignée ? Aurais-tu la prétention de l'en croire inconsolable ? Tu parles en vérité, comme si tu avais le droit d'être jaloux !

— Ma mère, dit gravement le duc, avec ces arguments personnels, vous pouvez bien me fermer la bouche, mais vous défendez mal votre cause.

— Je ne m'attendais pas, je l'avoue à la voir intervenir en ce qui concerne Blanche. Que dirait M^{lle} Clotilde si elle savait ?

La compagnie des chemins de fer du Midi vient de prendre l'initiative d'une mesure qui semble appelée à produire les meilleurs résultats. Elle a demandé et obtenu, dit-on, l'autorisation d'ajouter quelques wagons de voyageurs à ses trains de marchandises. Les voyageurs de ces trains iront un peu moins vite que dans les trains-omnibus ; mais ils payeront moins cher, et surtout ils auront un plus grand nombre de départs à leur disposition.

C'est là une bonne et philanthropique idée ; elle sera très certainement fructueuse pour la Compagnie du Midi, qui en a eu l'intelligente initiative.

Cet exemple mériterait d'être suivi par la compagnie du chemin de fer du Nord.

M. l'abbé Omer Dehaisnes, vicaire à Tourcoing, frère de l'archiviste de Douai, est nommé curé à Lesdain.

Une explosion de feu grisou a eu lieu jeudi, après-midi dans la fosse de Turenne à Denain.

Environ 140 ouvriers travaillaient à cette exploitation. Les travaux de déblaiement ont amené la découverte de trente cadavres.

Quinze ouvriers ont été blessés. A la nouvelle de ce terrible malheur, M. Vallon, préfet du Nord, est parti pour Denain.

Ce matin a eu lieu la cérémonie des funérailles. Les autorités présentes à Denain, le personnel de la compagnie d'Anzin, et toute la population y assistaient.

On nous communique la note suivante :

ÉCOLE DES CHAUFFEURS DE LILLE
L'ouverture du premier cours pour les chauffeurs de Roubaix et de Tourcoing aura lieu le dimanche 12 février, à cinq heures du soir, dans le local de la Société sis à l'Estimel de l'Union, salle du premier étage, route de Roubaix à Tourcoing. Les chauffeurs de ces deux villes profiteront des mêmes avantages que ceux de Lille pour leur diplôme de chauffeur.

Nous apprenons que la Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille, vient de donner à la société des chauffeurs, tous les instruments qu'elle possédait pour l'ancienne école des chauffeurs.

Une société de chauffeurs de Paris vient d'adresser à la société de Lille une demande de communication de ses statuts pour se reconstituer sur les mêmes bases.

Un jeune homme de 22 ans, né à Roubaix, s'étant ancien employé de Sous-Préfecture, se présentait depuis quelques jours dans différents maisons de notre ville pour solliciter des secours. Son extérieur n'inspirant pas grande confiance, il usait de toutes sortes de moyens pour se faire introduire et racontait avec beaucoup d'aplomb une foule d'histoires très-invéraisemblables. Des plaintes nombreuses ont été déposées à la police qui a arrêté jeudi ce mendiant de nouvelle espèce.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Résumé de la séance du 10 Février 1865.

Membres présents : MM. Ernoul-Bayart, maire, Julien Lagache, C. Descat et Renaux-Lemerre, adjoints ; Guillaume Lefebvre, Louis Watine, E. Hannart, Dellebecq, Desfontaines, Motte-Bossut, E. Delattre, F. Duthoit, Auguste Duriez, D. Salembier, H. Delattre, Pierre Parent,

J. Dalerue-Dazin, Achille Wibaux, Dubar-Delespaul, Henri Ternynck, Ed. Dubachy, J. B. Ferrer, A. Mimerel fils, C. Bourbier et A. Dewarlez, conseillers. MM. P. Lepers et C. Piat, absents.

M. P. Parent, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Conseil,

1. Adopte des modifications aux projets d'agrandissement de la place et de création d'un boulevard de ceinture ;
2. Nomme une commission composée de MM. Duthoit, Dewarlez, Ternynck, Dellebecq et Motte-Bossut pour examiner le projet d'alimentation du bief de Roubaix par les eaux de la Lys ;

3. Vote une indemnité pour débours divers relatifs au tableau, de la bénédiction des Eaux ;

4. Adopte la proposition du maire concernant les taxes irrécouvrables de l'impôt sur les chiens ;

5. Vote un supplément de crédit pour dépenses de chauffage des établissements communaux en 1864 ;

6. Vote un autre supplément pour l'entretien du square pendant la même année ;

7. Reçoit communication d'un lettre de M. le Préfet relativement à la pension accordée à M. Degrendel père ;

8. Autorise le changement à faire, à la bascule de l'Abattoir, et vote un crédit à cette effet ;

9. Vote le remboursement d'une concession au Cimetiére ;

10. Vote un crédit supplémentaire, (primes pour le marché aux bestiaux en 1864) et renvoie à une commission dont font partie MM. Dellebecq, G. Lefebvre et D. Salembier l'examen d'un nouveau projet pour 1865 ;

11. Augmente sur l'exercice courant, l'indemnité de logement de M. le lieutenant de Gendarmerie ;

12. Adopte la proposition de faire relever à tout le complément de la chaussée rue du chemin de fer.

ÉTAT-CIVIL DE ROUBAIX

Du 4 au 10 février 1865 inclus.

NAISSANCES.

30 garçons et 22 filles.

MARIAGES.

Du 6 février, Jean-Baptiste-Constant Michaux, marchand chapelier et Laure-Joséphine Monnier couturière en robes. — Alexandre-Théodore-Joseph Debonneville trieur de laines et Mélanie Appolline Veyer sans profession. — Jean-Baptiste Leman domestique et Marie-Françoise Vanrysselberghe ménagère. — Jean-Louis Simons fleur et Hortense-Juliette Frère Lingère. Du 8, Louis-Joseph Paco, trieur de laines et Fideline-Virginie Vanwert lingère.

DÉCÈS.

Du 4 février, Fideline-Joséphine Courrier 49 ans ménagère épouse de Rainaud-Louis Grimm Jean-Ghislain. — Pierre-Louis-Joseph Leclercq, 62 ans, veuf d'Adèle-Eugénie Lecomte, journaliste rue du Banrewaert. — Rufine-Joseph Hus, 70 ans, veuve de Jean-Baptiste Carren ménagère à l'hospice. Du 5. — Catherine-Constant Yanneste,

43 ans, épouse de Pierre-Joseph Rammaert, Marchande d'étoffes, Grande-Place.

Du 6. — Hortense-Clemente Degenyter, 25 ans, épouse de Louis-Napoleon Pauryse, ménagère rue St-Antoine — Joseph-Lievin Verspeeten, époux de Catherine Josiane Henry journalier rue de moulin-brûlé. — Charles Neelonne 32 ans, époux de Virginie-Joséphine Frère, fleur rue de l'empereur. — Ferdinand Vandermeulen, 33 ans, célibataire, domestique, rue du Temple.

Du 7 février, — Jean-Baptiste-Joseph, Carpentier, 25 ans, tisserand, à Jean-Ghislain. — Charles-Louis Vancralynest, 29 ans, tisserand, au Fontenoy. — Pierre-Joseph Cayve, époux de Jeanne-Marie-Lucie Debussche, 38 ans, fleur, au Pilo. — Charles Desmedt, veuf d'Anne-Marie-Lucie Desreumaux, 74 ans, domestique, à l'Hôpital. — Amanda Lamens, célibataire, 18 ans, sans profession, rue du Grand chemin.

Du 8, Victoire-Rosalie Heron, épouse d'Etouard-Auguste-Jules Milleville, 47 ans, ménagère, au Trietz-St-Joseph.

Du 9, Pierre-Joseph Bridaer, époux d'Agnes-Françoise Selle, 51 ans, sous-brigadier de Douane, en retraite, rue St-Jean.

Du 10, Marie-Berthe, Charles, épouse de Jean-François Kerckaert, 25 ans, ménagère, au Fontenoy. — Adèle S. Nick, épouse de Pierre Cavel, 60 ans, ménagère, à l'Hôpital.

Plus il est décédé 12 garçons et 8 filles au-dessous de l'âge de 10 ans.

COURS DE LA BOURSE.

Cours de clôture	le 10	le 11	hausse	baisse
3% ancien	67.20	67.15	•••	•••
4 1/2 au compt.	96.25	96.15	•••	•••

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de Chimie

Lundi 13 février, à 8 h du soir

— 0 —

DU CUIVRE ET DU PLOMB.

1^o Composition des divers alliages de cuivre et de nickel ; leur usage et leurs propriétés venimeuses. — Moyen de conserver aux objets de maillerie leur couleur blanche et leur éclat. — Argenture et dorure du maillechert. — Moyen facile de distinguer l'argent du maillechert argenté — Clouquet ; oripeaux ; bronze de couleur ; or d'Allemagne en coquilles.

2^o Du plomb : ses usages, ses différents états dans la nature, son extraction, ses variétés.

Cours public de Physique

Mercredi 15 février, à 8 h. du soir

— 0 —

GALVANOPLASTIE (Suite).
Galvanographie. — Electro-tint. — Gravures galvaniques au pôle positif. — Planches galvaniques — Durure au trempé. — Durure galvanique.

Pour toute la chronique locale : J. REBOUX.

CORRESPONDANCE.

Nous publions sous notre responsabilité légale le résumé suivant extrait de nos correspondances.

Paris 10 février 1865.
On s'occupe activement, au ministère des affaires étrangères, de la correction des épreuves du Livre Jaune.

Les nouvelles politiques deviennent de plus en plus rares, et il en sera probablement ainsi jusqu'au moment de l'ouverture des Chambres.

Le seul fait de quelque importance,

c'est l'annonce d'une amnistie générale qui serait accordée par le Pape le jour de l'inauguration du Jubilé.

On écrit de Londres, sous la date du 9 que le cardinal Wiseman a passé une nuit beaucoup meilleure qu'on ne l'espérait ; mais qu'il est excessivement affaibli et que son état inspire toujours les plus vives inquiétudes.

Le but principal de cette réunion est d'avis à l'égard de l'Europe en zones de guerre, que l'établissement des taxes uniformes.

Les derniers avis de Chine ne laissent point de doute sur les progrès immenses faits dans ces derniers temps par les missionnaires chrétiens. Les pagodes s'ouvrent devant eux ; l'image du Christ est placée sur l'autel, d'où l'on a renversé les idoles ; des populations entières demandent le baptême. On parle de deux provinces qui seraient à la veille de se déclarer catholiques. Le gouvernement de l'Empereur appuie de toutes ses forces ce mouvement, et l'on prie les missions étrangères d'envoyer le plus vite possible de nouveaux prédicateurs. Les missions de la propagation de la foi doivent donner des détails curieux à cet égard dans leur prochain numéro.

Le 1^{er} mars se réunira à Paris la conférence générale des Etats européens au sujet d'une convention télégraphique proposée il y a quelque temps par M. Drouyn de Lhuys.

On annonce comme prochaine au Moniteur la publication du décret qui constituera la commission de l'Exposition universelle de 1867. Cette commission qui sera cette fois encore présidée par le prince Napoléon, se composera, dit-on comme celle de 1855, de MM. de Morny, Rouher, Troplong, Vaillant, de Persigny, Le Play, etc.

La Chambre criminelle de la cour de cassation s'est occupée aujourd'hui, sous la présidence de M. Waisse, du pourvoi formé par les treize condamnés solidairement chacun à 500 fr. d'amende et aux dépens, pour délit d'association de plus de 20 personnes, non autorisée par arrêt du 7 décembre 1864. M. le conseiller Laguenner a fait le rapport de l'affaire. M^{rs} Mathieu-Bodet président de l'ordre des avocats à la cour de cassation a développé quatre moyens à l'appui du pourvoi. A trois heures 1/2 l'audience a été levée et la cour a renvoyé à demain pour entendre l'avocat général Charrier.

Une communication importante vient d'être adressée à diverses chambres de commerce de la France et de l'étranger par M. Ferdinand de Lesseps, président-fondateur de la Compagnie Universelle pour le percement de l'isthme de Suez.

Les Chambres de commerce y sont invitées à élire des délégués dont la mission consisterait à vérifier l'état des travaux, les progrès de leur achèvement et à concourir à établir, de concert avec la Compagnie, un premier service de bateaux employé très-prochainement, et attendu l'ouverture du passage à la grande navigation, au transport des personnes et des marchandises pour l'usage du commerce. Déjà la Compagnie a constitué les éléments de ce service ; il n'y aurait plus qu'à le développer et, dans ce but, la Compagnie a commandé dix petits steamers destinés à remorquer les bateaux entre Port-Saïd et Suez, c'est à-dire d'une mer à l'autre.

Dès à présent cette ligne de navigation est parfaitement praticable. Par un chenal au minimum de 1 mètre 20 de profondeur et de 15 mètres de largeur, les transports sont conduits de Port-Saïd à Ismailia et travers le canal maritime, et d'Ismailia à Suez, par le canal d'eau douce qui met ces deux points en communication. Une seule lacune existe sur tout ce parcours de 150 kilomètres. Les écluses qui doivent opérer la jonction à Ismailia du canal d'eau douce

« Vous pardonner mon cousin ? répéta Blanche avec cette dignité modeste qui effaçait parfois sa limite naturelle, mécontent que la souffrance avait fait de l'enfant une femme, et qui lui servait surtout à voiler la douloureuse blessure de son cœur. — Vous pardonner ? Mais vous ne me devez rien. Ce n'est pas moi que vous avez offensé. Mais je veux bien vous aider, si tel est votre désir, à obtenir l'indulgence de votre mère. »

(La suite de la chronique locale.)

Direction générale des Postes.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

Jusqu'à 10 gr. incl.	0 fr. 20 c.	0 fr. 30 c.
De 10 gr. jusq. 20 gr.	0 40	0 60
De 20 " " 100 "	0 80	1 20
De 100 " " 200 "	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 gr. excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 fr. 20 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuées, dans la circonscription postale du même bureau.

Jusqu'à 10 gr. incl.	0 fr. 10 c.	0 fr. 15 c.
de 10 jusq. à 20 gr.	0 20	0 30
de 20 " " 40 "	0 40	0 60
de 40 " " 100 "	1 00	1 20

Et ainsi de suite en ajoutant, par chaque 100 grammes ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

me, vous ne me pardonnez donc jamais d'avoir déçu vos espérances ? Clotilde ne sera donc jamais votre fille ?

Il la regardait d'un air suppliant, le désespoir empreint sur le visage et son profond amour pour sa mère combattant le courroux secret que soulevaient dans son cœur les préjugés de la duchesse. Elle qui, malgré leur dissentiment, adorait toujours son fils aimé, elle fut prise, à cette vue, d'une irrésistible émotion, et, se détournant, elle pleura, la joue appuyée sur le dossier de son fauteuil.

Le duc arpentait la pièce d'un pas agité. Quelle position que la sienne ! Comme ces luites le fatiguaient ! Comme il maudissait le jour où son mauvais ange lui avait fait rencontrer Clotilde, la brillante et dangereuse enchantresse ! Et qui lui répondait que, pour prix de ces combats et de ces souffrances, il serait heureux avec elle ? L'épousait-elle pour lui-même ou pour son rang et titre ? Blanche n'aurait vu en lui que Raymond et non pas le duc d'Armentières.

Absorbé par ces pensées, il oubliait que la duchesse n'avait pas répondu à sa question. Elle pleurait toujours silencieusement, et il continuait de marcher les bras croisés et la tête inclinée sur la poitrine, quand la porte s'ouvrit tout à coup. M^{lle} de Vignolle, croyant sa tante seule, entra sans frapper, comme d'habitude. A la vue de Raymond, elle recula en étouffant un cri, puis s'arrêta, hésitante, n'osant pas s'enfuir et craignant d'être indiscret. Mais le duc, poussé par une inspiration soudaine, s'avança vers elle et lui dit vivement :

« Venez, Blanche, venez m'aider à déchirer ma mère. Elle ne peut se résoudre à

me pardonner, et pourtant, vous le voyez bien, elle souffre autant que moi de la rigueur qu'elle me garde. »

A ces mots, la surprise tarit les larmes dans les yeux de la duchesse. Elle les leva sur son fils avec un étonnement mêlé d'une sorte d'effroi. Elle ne s'expliquait point cette audace de recourir à Blanche. Puis ses regards se portèrent avec curiosité sur sa nièce. M^{lle} de Vignolle baissait les paupières, ses lèvres tremblaient, et une de ces rougeurs si promptes chez elle venait d'envahir son front et ses joues. Elle restait muette et n'avancait plus. Après une deux minutes d'anxieuse attente, le duc reprit timidement :

« Ai-je eu tort de m'adresser à vous ? Mais vous êtes, Blanche, la seule personne qui ayez le droit d'interdire en ma faveur. C'est envers vous que je suis coupable : si vous me pardonnez, qui peut m'en vouloir encore ? »

D'où lui vint cette subite humilité à lui, qui, peu d'instants auparavant, revendiquait son droit d'agir comme il l'avait fait ? Ah ! l'on sent, bien mieux qu'on ne pourrait se l'expliquer, l'empire suprême que la grâce idéale, la sérénité douce, l'innocente bonté d'un être angélique, comme Blanche peuvent exercer sur une de ces âmes orgueilleuses, mais nobles, que le blâme revêtit, que la résistance irrite, toujours prêtes à se défendre à outrance contre toute accusation, mais avouant avec franchise les torts qu'on ne leur reproche pas. Le duc n'aurait pu dire lui-même ce qui le poussait en ce moment. C'était un mouvement tout spontané, tout involontaire. Il ne s'y fût pas livré s'il avait eu le temps de réfléchir ; mais il ne regretta point d'y avoir cédé.